



P'tit Coup d'œil

SAINT MARTIN DE L'IF

Janvier 2016

#1

SAINT MARTIN DE L'IF

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les 4 communes de Betteville, Fréville, La Folletière et Mont de l'If sont réunies au sein de la commune nouvelle de Saint Martin de l'If. Les 4 conseils municipaux historiques ont décidé de maintenir dans leur mandat tous les élus des 4 communes fondatrices.

C'est donc un conseil municipal élargi qui veille sur la commune nouvelle. Fort de ses 47 membres, élus par les habitants en 2014, le conseil mettra tout en œuvre pour faciliter cette redéfinition de notre territoire.

À commune nouvelle, nouveau conseil. À nouveau conseil, nouveaux maire et adjoint. Le conseil municipal de la commune nouvelle s'est donc réuni le 5 janvier 2016 (46 présents, 1 absent excusé), pour procéder à l'élection de ces représentants.

A commune nouvelle, nouvelle comm' !

Pour les habitants de la commune déléguée de Fréville, le Coup d'œil sur la Réunion du Conseil Municipal fait peau neuve. Voir encart au verso.

MAIRE ET ADJOINT DE LA COMMUNE NOUVELLE

Dans un souci d'équilibre et de simplification, le conseil municipal de la commune nouvelle a décidé de ne nommer qu'un adjoint au maire de Saint Martin de l'If.

Les membres suivants du conseil municipal ont été élus :

MAIRE	SYLVAIN GARAND
1^{ER} ADJOINT	CHRISTOPHE ACHER

COMMISSIONS DE LA COMMUNE NOUVELLE

Outre la commission d'appels d'offres, qui est obligatoire, les commissions suivantes ont été définies par le conseil municipal, en complément des commissions des communes déléguées :

Commission Finances	Commission Travaux & Urbanisme
Commission Communication	Commission Affaires Scolaires

MAIRES ET ADJOINTS DES COMMUNES DÉLÉGUÉES

Les 4 communes fondatrices restent, par décision unanime de leurs conseils municipaux, communes déléguées de la commune de Saint Martin de l'If.

De la même façon, les maires et adjoints de ces communes déléguées conservent leur mandat respectif. Vous trouverez ci-après, pour chaque commune déléguée, les conseillers municipaux en poste.

BETTEVILLE

MAIRE DÉLÉGUÉ	CHRISTOPHE ACHER
ADJOINTS DÉLÉGUÉS	JEAN-FRANÇOIS DUMONTIER (1 ^{ER} ADJOINT) SANDRINE NORDET (2 ^{ÈME} ADJOINT)
CONSEILLERS MUNICIPAUX	ANITA CANTREL, CHANTAL DE SUTTER, JEAN-MARC DOUCET, MARIE KOLLMANN, ALEXIS LAVICE, MAURICETTE LECONTE, DOMINIQUE LEFEBVRE, STÉPHANIE LOZAY, SARAH MARCHAND, MARIE-CÉCILE SILLIARD, JOËL VIGER

FRÉVILLE

MAIRE DÉLÉGUÉ	SYLVAIN GARAND
ADJOINTS DÉLÉGUÉS	JEAN-JACQUES VERDIÈRE (1 ^{ER} ADJOINT) NADINE VIRVAUX (2 ^{ÈME} ADJOINT) DIDIER BROCHET (3 ^{ÈME} ADJOINT) VALÉRIE PONSAR (4 ^{ÈME} ADJOINT)
CONSEILLERS MUNICIPAUX	ALAIN BARÉ, STÉPHANE COLANGE, BÉRENGÈRE DUTOT, OLIVIER DOUVILLE, FRANCK FRÉMONT, DOMINIQUE LECOURT, ÉRIC LEVASSEUR, LAURENT LOISEL, MICKAËL MOTTET, JÉRÉMIE TURPIN

LA FOLLETIÈRE

MAIRE DÉLÉGUÉ	JEAN-PIERRE CLECH
ADJOINT DÉLÉGUÉ	DANIEL LEBESNE (1 ^{ER} ADJOINT)
CONSEILLERS MUNICIPAUX	JEANINE AUCLAIR, CHANTAL DEBRAY, FRANÇOIS HAAS, ALEXANDRE KACZMARCZYK, DOMINIQUE SÉNARD

MONT DE L'IF

MAIRE DÉLÉGUÉ	RÉMI DUBOST
ADJOINT DÉLÉGUÉ	MARTINE LHERNAULT (1 ^{ER} ADJOINT)
CONSEILLERS MUNICIPAUX	CYRIL AGASSE, JEAN-MARIE AUBERVILLE, SOPHIE BOUTBAL, JEAN-MARIE GAMARD, FRANÇOISE GODEBOUT, ISABELLE LEMELLE, SONIA LUCAS, THIERRY MALANDAIN, VÉRONIQUE PADÉ

MAIRIES DÉLÉGUÉES & HORAIRES

Les communes fondatrices restant des communes déléguées, les mairies de ces communes deviennent mairies déléguées de Saint Martin de l'If.

Ainsi, vous pouvez continuer à vous rendre dans votre Mairie habituelle pour toute question ou démarche, aux horaires suivants :

MAIRIE DÉLÉGUÉE DE BETTEVILLE	MARDI / VENDREDI	16H00 – 19H00
MAIRIE DÉLÉGUÉE DE FRÉVILLE	LUNDI MARDI / JEUDI VENDREDI	15H00 – 19H00 11H00 – 12H00 18H00 – 19H00
MAIRIE DÉLÉGUÉE DE LA FOLLETIÈRE	LUNDI	17H30 – 18H30
MAIRIE DÉLÉGUÉE DE MONT DE L'IF	MERCREDI	15H00 – 18H00

DÉCHETTERIE

Le SOMVAS a mis en place, à la déchetterie de Croix-Mare, de nouveaux conteneurs de collecte spécifiques.

Ces conteneurs sont à votre disposition pour y déposer :

- ✓ les capsules de café en aluminium (de type Nespresso),
- ✓ les cartouches d'encre.

Pour rappel, durant la période du 1^{er} novembre au 31 mars, la déchetterie est ouverte les lundis, mercredis et vendredis de 14h à 17h, ainsi que les samedis de 10h à 12h et de 13h30 à 17h.

PROJETS EN COURS

Les projets qui avaient été initiés par les communes fondatrices seront menés à leur terme. Parmi ces projets :

- ✓ Construction d'une cantine scolaire pour les écoles de Fréville,
- ✓ Rénovation des vitraux de l'église de Mont de l'If (une souscription est ouverte avec le soutien de la Fondation du Patrimoine – <http://www.fondation-patrimoine.org>),
- ✓ Création d'une réserve incendie à Mont de l'If.

Retrouvez l'intégralité des compte-rendus du conseil municipal sur le site <http://www.plateauvert.fr>

(Accueil > Fréville > CR du Conseil Municipal)

A commune nouvelle, nouvelle comm' !

Le « P'tit Coup d'œil », comme il faut désormais l'appeler, change de format, de formule, et de périodicité, avec la volonté d'être plus proche des habitants, et plus facile à lire.

Le P'tit Coup d'œil devient bimestriel, et se veut être davantage une lettre d'information générale sur la vie de la commune nouvelle.

Nous vous donnons donc rendez-vous tous les deux mois : surveillez votre boîte aux lettres.

N'hésitez pas également à nous faire part de vos remarques ou suggestions.

HARMONISATION DES AIDES

Le 29 janvier, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'adopter la prise en charge par la commune des aides suivantes :

- ✓ Transports scolaires : 50% du montant pour les élèves empruntant les lignes mises en place par le Département 76,
- ✓ Remise aux normes d'un assainissement autonome : 1500€ par installation.

AGENDA

SAMEDI 6 FÉVRIER FRÉVILLE	SOIRÉE ITALIENNE SALLE DES FÊTES – COMITÉ DES FÊTES
SAMEDI 12 MARS FRÉVILLE	CAFÉ-CONCERT SALLE DES FÊTES – COMITÉ DE JUMELAGE
LUNDI 28 MARS CROIX-MARE	FÊTE DU PISSENLIT – CHASSE AUX ŒUFS VAL AU CESNE – COMITÉ DES FÊTES

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour vos nouvelles démarches officielles (état civil, papiers d'identité, carte grise pour véhicule neuf), vous pouvez d'ores et déjà indiquer que vous habitez Saint Martin de l'If. En cas de besoin, pour justifier de votre domiciliation, n'hésitez pas à venir retirer en mairie une copie de l'arrêté préfectoral établissant la commune nouvelle.

En revanche, tout changement d'adresse (La Poste, employeur, fournisseurs et services divers...) reste prématuré. Nous vous tiendrons informés des démarches à entreprendre au fur et à mesure.

CONSULTATION

Le conseil municipal consultera prochainement les habitants afin de définir le gentilé qui sera associé à notre nouvelle commune.

Mairie de Saint Martin de l'If
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie déléguée de Betteville : 02.35.91.27.60
Mairie déléguée de Fréville : 02.35.91.27.15
Mairie déléguée de la Folletière : 02.35.92.35.27
Mairie déléguée de Mont de l'If : 02.35.92.00.55



Directeur de la publication
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression
Mairie de Saint Martin de l'If
Commission Communication
Tirage : 700 exemplaires